



# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE**

## **DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION**

### **DES DECHETS**



### **EXERCICE 2024**

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20260417-2026-04-17-14-DE  
Date de réception préfecture : 21/04/2026

## SOMMAIRE

PREAMBULE .....	3
A – LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	4
I – Territoire et Organisation .....	4
II – La collecte .....	4
a) Collecte des déchets ménagers .....	4
- La collecte en porte à porte (PAP) .....	4
- La collecte en apport volontaire (AV) .....	4
b) Collecte des déchets ne provenant pas des ménages .....	5
- Tableau récapitulatif des fréquences et modes de collecte .....	6
III – Le traitement .....	6
IV – Récipients de collecte .....	7
V – La sensibilisation.....	8
B – LES INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS .....	9

## PRÉAMBULE

Ce rapport, vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1411-13, L. 2224-5, L.2313-1 et L.5211-39, a pour objet de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce document précise, pour l'exercice 2024, les conditions techniques et financières d'exécution de la mission de collecte et de traitement des déchets ménagers.

## *A - Les indicateurs techniques*

### I. Territoire et organisation

La compétence déchets a été transféré au Territoire du Grand Paris – Boucle Nord de Seine T5 depuis 2016. Certaines collectes sont donc prises en compte par l’Etablissement Public Territorial.

Cette compétence regroupe certaines collectes de déchets ainsi que leurs traitements.  
Attention, certaines prestations ou traitement de déchets sont à la charge de la collectivité.

### II. La collecte

#### a. Collecte des déchets ménagers

L’ensemble de la population de Villeneuve-la-Garenne est desservi soit en porte à porte soit en apport volontaire pour les différents types de collecte de déchets.

Toutes les collectes s’effectuent par l’intermédiaire de prestataires de services.

### **La collecte en porte à porte (PAP) :**

#### Ordures Ménagères, Emballages, Verres, Encombrants et Déchets Verts :

Le prestataire DERICHEBOURG - POLYCEJA a en charge ces 5 collectes.

### **La collecte en apport volontaire (AV) :**

#### Déchets Toxiques :

La collecte des déchets toxiques des ménages s’effectue par le passage d’un camion (le 3ème dimanche matin de chaque mois) derrière l’Hôtel de Ville par la société Triadis. Le contrat s’est achevé en octobre 2024.



La collecte des DEEE se déroule simultanément avec celle des déchets toxiques par un agent de la ville.

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20260417-2026-04-17-14-DE  
Date de réception préfecture : 21/04/2026

### Déchets alimentaires :

Mise en place de 12 points de collecte sur la ville pour les déchets alimentaires.

### Vêtements :

La collecte des vêtements se fait grâce à 12 bornes LE RELAIS disposées sur la commune.

### Déchèterie Mobile :

La déchèterie mobile est mise en place tous les 4èmes samedis du mois sur la place du marché. Elle permet d'évacuer les encombrants, DEEE, gravats et déchets verts.

Depuis Octobre 2024, la déchèterie mobile accepte également les déchets toxiques.



La ville ne possède pas de déchetterie fixe.

Les riverains ont la possibilité d'aller jusqu'à la déchèterie de Gennevilliers 93, rue des Caboeufs géré par l'EPT.

#### b. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les déchets issus du stade Gaston Bouillant sont évacués par la société Derichebourg à l'aide de caissons mis à disposition sur le site. Ils sont exclusivement remplis de déchets verts (tontes).

Les Terres de Routes regroupent tous les déchets issus de l'entretien de la voirie communale, à savoir les balayures et des feuilles d'automne. Elles sont collectées par des agents municipaux

Un compacteur pour les déchets issus du marché d'approvisionnement municipal est installé par la société Derichebourg qui en assure la location, l'évacuation et la maintenance.

Une collecte des déchets de soins mise en place pour les particuliers. En effet, certains se déplacent jusqu'aux services techniques avec des récipients délivrés par les pharmaciens mais sans filière d'évacuation. Ces déchets sont pris en charge par le prestataire Proserve.

Mise en place de la collecte des déchets alimentaire sur le restaurant communal, cantines scolaires (élémentaires, maternelles et crèches) ainsi que le marché forain.

### Tableau récapitulatif des fréquences et modes de collectes de déchets :

Type de déchets	Type de collecte	Fréquence de collecte / semaine	Fréquence de collecte / mois	Jour de collecte
OM résiduelles	PAP	4		Lundi, mercredi, vendredi, samedi
Emballages	PAP	1		Mardi
Verre	PAP	1		Jeudi
Déchets Verts	PAP	1		Mardi
Encombrants	PAP	1	4	Jeudi
Déchets Alimentaires (marché forain)	PAP	3		Mardi, vendredi et dimanche
Déchets Alimentaires (Etablissements + Ménages)	PAP	2		Mercredi et vendredi
Toxiques	AV		1	Dimanche
DEEE	PAP		1	Jeudi
Vêtements	AV	1		
Compacteur	---	1		Mercredi
Déchèterie mobile	AV		1	Samedi

### III. Le traitement

Sont dirigés vers l'usine de valorisation énergétique du Sycotom à Saint-Ouen, les déchets issus :

- Des ordures ménagères,
- Du compacteur,
- Des corbeilles de ville,

Sont dirigés vers le centre de tri de Gennevilliers, sis au 21, route du bassin n°5 :

- Le verre avant de partir vers l'usine de valorisation matière de Saint-Gobain,
- Les encombrants.

Les emballages multimatériaux sur le centre de tri de Paris XVII.

Les déchets verts sur Attainville.

Le caisson du stade est acheminé vers CDIF sur Pierrefitte.

Les Toxiques partent chez Triadis à Etampes pour un traitement spécifique selon la toxicité du déchet (pâteux, liquide,...).

Les déchets collectés lors de la déchèterie mobile suivent le même principe du traitement. Ils sont totalement assurés par le Suez.

Les déchets alimentaires sont déposés sur une plateforme de transfert à Stains puis redirigés sur le Centre de méthanisation au Vert Galan.

### IV. Récipients de collecte

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20260417-2026-04-17-14-DE  
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Des récipients et sacs kraft sont mis à la disposition des résidents de Villeneuve-la-Garenne en fonction du flux, à savoir :



Bac à couvercle marron pour la collecte des ordures ménagères  
Le volume varie de 120 litres à 750 litres.

Il y a sur la ville, 3 093 bacs.



Bac à couvercle jaune pour la collecte des emballages.  
Le volume varie de 120 litres à 660 litres.

Il y a sur la ville 1 829.



Bac à couvercle vert pour la collecte du verre  
Le volume varie de 35 à 660 litres.

Il y a sur la ville 1 478 bacs.



Bac à couvercle bordeaux pour la collecte des déchets alimentaires.  
Le volume varie de 120 à 240 litres.

Il y a 43 bacs pour les établissements + 12 pour les points de regroupements des Ménages soit 55 au total.



Sacs Kraft de 110 litres pour la collecte des Déchets Verts

1 480 sacs ont été distribués.

La ville est propriétaire de son parc de bacs.

Elle confie, via un marché, l'entretien et la maintenance de l'ensemble des bacs à la société SUD G

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20260417-2026\_04-17-14-DE  
Date de dépôt en préfecture : 27/04/2026

Le service de collecte et de traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Toutes les aides et subventions pour le compte 2024 n'ont pas encore été versées par les organismes subventionneurs notamment CITEO et Saint Gobain.

## V - La sensibilisation

### - Forum RE-CYCLE :

Le samedi 20 septembre 2024, la ville a organisé la toute 1<sup>ère</sup> édition du Forum RE-CYCLE.  
Evènement

Cela a été également l'occasion de distribuer du matériel de compostage : lombricomposteurs et composteurs accompagnés d'une sensibilisation par un maître composteur sur les bonnes pratiques du compostage.



Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20260417-2026-04-17-14-DE  
Date de réception préfecture : 21/04/2026

- Clean challenge :

Le samedi 20 septembre, plusieurs riverains ont ramassé à l'aide de pinces et sacs les débris au sol afin d'améliorer leur cadre de vie.



- Les biodéchets :

En février, une session de sensibilisation s'est déroulée sur le marché forain afin de rappeler les consignes de tri des biodéchets à l'ensemble des commerçants.



- Les déchets alimentaires :

La collecte des déchets alimentaires a été mise en place grâce à l'installation de 12 points d'apports volontaires destinés aux ménages. A l'aide de leur bioseau, les riverains déposent les épluchures de préparation de repas ainsi que les restes dans les points d'apports volontaire.



Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20260417-2026-04-17-14-DE  
Date de réception préfecture : 21/04/2026

- Animations scolaires :

Des actions de sensibilisations auprès des enfants sur les structures scolaires se sont déroulés au 1<sup>er</sup> semestre 2024.



- Marché aux Fleurs :

Participation à l'évènement du « Marché aux Fleurs » avec distribution de composteurs et biocomposteurs.



Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20260417-2026-04-17-14-DE  
Date de réception préfecture : 21/04/2026

## B. Les indicateurs financiers

(Voir le tableau ci-joint)